R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

Département du Calvados

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU BUREAU

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt-quatre, le quatorze mars**, à **18h00**, le Bureau de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Maison de Services à THURY-HARCOURT-LE-HOM, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : M. BRETEAU Jean-Claude, Mme TASTEYRE Delphine, Mme ONRAED Isabelle, M. CARVILLE Raymond, M. HAVAS Roger, Mme MAILLOUX Elisabeth, M. PITEL Gilles, M. LEHUGEUR Jacky, M. BUNEL Gilles, M. LAGALLE Philippe, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. BRISSET Pierre, M. LEMOUX Julien, Mme COURVAL Claudine, Mme FIEFFÉ Patricia.

Étaient absents excusés : Mme DUPUY Vanessa, M. PERRIN Renny, M. CHAVARIA Jean-Pol, Mme MOUCHEL Clémentine, M. MOREL Sylvain, M. GUILLEMETTE Olivier, M. MOREL Patrick.

Était absent non excusé : M. LADAN Serge.

Mouvement en cours de séance ayant une incidence sur les votes : Mme ROUSSELET Gaëlle arrive à 18H20.

Pouvoirs : Mme DUPUY Vanessa en faveur de M. LEMOUX Julien, M. CHAVARIA Jean-Pol en faveur de M. HAVAS Roger, Mme MOUCHEL Clémentine en faveur de Mme ONRAED Isabelle, M. MOREL Sylvain en faveur de M. LEHUGEUR Jacky, M. GUILLEMETTE Olivier en faveur de Mme FIEFFÉ Patricia.

Secrétaire : Mme Isabelle ONRAED.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-006 : Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 25 janvier 2024

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 25 janvier 2024 a été transmis aux élus suite à la séance.

Il est demandé aux membres présents s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 JANVIER 2024.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

Monsieur HAVAS regrette que les débats ne figurent pas dans les procès-verbaux des réunions de Bureau et de Conseil Communautaire.
Monsieur LEHUGEUR rappelle que ce n'est pas obligatoire. Il ajoute que ceux qui souhaitent faire figurer leurs propos dans un PV peuvent en faire la demande lors de la séance afin que ceux-ci soient retranscrits au PV par les secrétaires de séance.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-007 : Administration générale : Nouveau tableau des huit commissions thématiques (élection 25/01)

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION BUR-2023-046

Par délibération N°BUR-2023-046 en date du 23 novembre 2023, la liste des membres des huit commissions thématiques a été ratifiée par les membres du Bureau.

- Suite aux élections organisées le 25 janvier 2024, la nouvelle Vice-présidente en charge du Scolaire & Périscolaire, Madame Vanessa DUPUY, intègre la commission N°3.

Il est donc proposé de :
- Valider la modification susmentionnée ;
- Valider le tableau des huit commissions thématiques mis à jour ***(voir annexe 1)***.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE :
- **LA MODIFICATION SUSMENTIONNÉE ;**
- **ET LE TABLEAU DES HUIT COMMISSIONS THÉMATIQUES MIS À JOUR.**

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

Madame ROUSSELET arrive à 18h20

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-008 : RH : Effectifs au 1er avril 2024

SUPPRESSIONS DE POSTES :

Service Scolaire/Périscolaire :

Lors du Bureau du 25 janvier 2024, trois postes contractuels ont été créés afin d'assurer la sécurité des enfants pour les trajets entre l'école provisoire et les locaux où se dérouleront les accueils périscolaires (garderie et cantine) de l'école Paul Héroult.

Finalement, suite aux derniers éléments transmis par le service scolaire/périscolaire en date du 02 février 2024, il s'avère que seuls deux postes sont nécessaires. Il est donc proposé de supprimer le troisième poste créé.
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique contractuel à raison de 5.25/35ème au 01/04/2024.

Un agent de l'école de Cesny-les-Sources est parti à la retraite. Lors de la réalisation des plannings à la rentrée 2023/2024, ce départ à la retraite avait été pris en compte et les missions avaient donc été réparties entre les agents en poste. Il est donc proposé de supprimer ce poste.
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à raison de 29.47/35ème au 01/04/2024.

AVANCEMENT DE GRADE :

Service Secrétariat de Direction :

Un agent a obtenu un concours et a ensuite sollicité un avancement de grade. Il est donc proposé de supprimer son grade actuel et de créer le nouveau grade.
- Suppression d'un poste de Rédacteur au 01/04/2024 à raison de 35.00/35.00ème.
- Création d'un poste de Rédacteur Principal de 2ème classe au 01/04/2024 à raison de 35.00/35.00ème.

DATE DELIBERATION BUREAU	25 01 2024	14 03 2024	DELTA AU 01 04 2024	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 04 2024	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 04 2024 PAR POLE
EFFECTIFS AU	01 03 2024	01 04 2024				
NBRE POSTES	188	186	-2	DEPART RETRAITE = - 1 PLUS DE NECESSITES = - 1 AVANCEMENT GRADE = - 1 + 1	-2	SCOLAIRE/PERISCOLAIRE : - 2 agents soit - 0,99 ETP ADMINISTRATION GENERALE : - 1 agent + 1 agent soit - 1,00 ETP + 1,00 ETP
E.T.P.	138,72	137,73	-0,99	DEPART RETRAITE = - 0,84 PLUS DE NECESSITES = - 0,15 AVANCEMENT GRADE = - 1 + 1	-0,99	

Tableau des effectifs AU 01 04 2024		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	**38**	**36,73**
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	**108**	**68,95**
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	**18**	**15,29**
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	**4**	**3,42**
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	**6**	**6,00**
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	**10**	**5,35**
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	**2**	**2,00**
TOTAL EFFECTIFS	**186**	**137,73**
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	**107**	**90,14**
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	**79**	**47,59**
DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT	**6**	**5,23**
TOTAL EFFECTIFS	**186**	**137,73**

La commission Finances & Administration générale réunie le 04 mars dernier a émis un avis favorable et propose donc aux membres du Bureau de valider ces propositions et le tableau des effectifs correspondant.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LES PROPOSITIONS SUSMENTIONNÉES ET LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.

21 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-009 : RH : Effectifs au 1er mai 2024

FIN DE CONTRAT ET NOUVEAUX CONTRATS :

Service E.P.N. :

Le recrutement d'un agent contractuel pour réaliser des ateliers itinérants a pris plus de temps que prévu. La prise de poste n'a pu être effective qu'au 1er novembre 2023.
Etant donné la demande croissante concernant ces ateliers, il est proposé de prolonger le poste jusqu'au 31/08/2024 afin de pouvoir réaliser un bilan et de voir s'il est nécessaire que ce poste perdure sur un éventuel contrat de projet.

- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif à raison de 24/35ème au 01/05/2024.
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif à raison de 24/35ème du 01/05/2024 au 31/08/2024.

Service Technique :

Au vu de l'évolution et de la restructuration de notre service technique, il est proposé de procéder au recrutement d'un Directeur du Service Technique ayant les compétences suivantes :

- Organiser, planifier et superviser, manager l'équipe en place, mettre en place des tableaux de bords de suivi des travaux, réaliser des études de faisabilité, participer à l'élaboration et l'exécution des marchés publics en particulier ses clauses techniques, gérer le budget du service, contrôler les factures, ….

Une offre d'emploi sera donc publiée pour procéder au recrutement.

- Création d'un poste d'Ingénieur à raison de 35/35ème au 01/05/2024.

Service Aménagement et Développement du Territoire :

Lors des réunions de Vice-présidents du 19/06/2023 et du 06/11/2023, il a été évoqué le recrutement d'un chargé de mission Transitions écologiques sur un contrat de projet de 3 ans.
Il est donc proposé de procéder au recrutement d'un chargé de mission Transitions écologiques via le recrutement d'un nouvel agent ayant pour mission l'accompagnement de la collectivité vers la sobriété, l'autonomie énergétique, la mobilité et les transitions écologiques.
Une offre d'emploi sera donc publiée pour procéder au recrutement.

- Création d'un poste contractuel de Technicien à raison de 35/35ème du 01/05/2024 au 30/04/2027 (contrat de projet).

DATE DELIBERATION BUREAU	14 03 2024	14 03 2024	DELTA AU 01 05 2024	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 05 2024	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 05 2024 PAR POLE
EFFECTIFS AU	01 04 2024	01 05 2024				
NBRE POSTES	186	188	2	FIN CONTRAT : - 1 NOUVEAUX CONTRATS = + 3	2	<u>POPULATION :</u> - 1 agent + 1 agent soit - 0,69 ETP + 0,69 ETP <u>SERVICE TECHNIQUE</u> : + 1 agent soit + 1,00 ETP <u>A.D.T.</u> : + 1 agent soit + 1,00 ETP
E.T.P.	137,73	139,73	2,00	FIN CONTRAT : - 0,69 NOUVEAUX CONTRATS = + 2,69	2,00	

<u>Tableau des effectifs AU 01 05 2024</u>		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	**38**	**36,73**
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	**110**	**70,95**
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	**18**	**15,29**
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	**4**	**3,42**
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	**6**	**6,00**
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	**10**	**5,35**
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	**2**	**2,00**
TOTAL EFFECTIFS	**188**	**139,73**
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	**108**	**91,14**
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	**80**	**48,59**
DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT	**6**	**5,23**
TOTAL EFFECTIFS	**188**	**139,73**

La commission Finances & Administration générale réunie le 04 mars dernier propose aux membres du Bureau de valider ces propositions et le tableau des effectifs correspondant.

Monsieur LAGALLE précise que la commission Finances & Administration générale a bien conscience de la nécessité du poste de directeur du service technique. Concernant le poste de chargé de mission Transitions écologiques, la commission a souhaité plus de détails sur les actions qui découleraient de ce poste avec une estimation chiffrée des dépenses et des économies générées.
Les membres du Bureau décident de surseoir cette création de poste au Bureau du 30 mai, le temps d'avoir les éléments complémentaires susmentionnés.
Il est précisé que l'ADEME ne subventionne plus ce type de poste. Toutefois ce dernier pourrait entrer dans le dispositif VTA (Volontariat territorial en administration) permettant une subvention de 50% sur un an (minimum bac +2 et être âgé entre 18 et 30 ans).

Il est proposé de valider le tableau mis à jour du fait du report de la création du poste de chargé de mission Transitions écologiques au Bureau du 30 mai 2024.

EVOLUTION DES EFFECTIFS

DATE DELIBERATION BUREAU	14 03 2024	14 03 2024	DELTA AU 01 05 2024	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 05 2024	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 05 2024 PAR POLE
EFFECTIFS AU	01 04 2024	01 05 2024				
NBRE POSTES	186	187	1	FIN CONTRAT : - 1 NOUVEAUX CONTRATS = + 2	1	POPULATION : - 1 agent + 1 agent soit - 0,69 ETP + 0,69 ETP
E.T.P.	137,73	138,73	1,00	FIN CONTRAT : - 0,69 NOUVEAUX CONTRATS = + 1,69	1,00	SERVICE TECHNIQUE : + 1 agent soit + 1,00 ETP

Tableau des effectifs AU 01 05 2024		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	38	36,73
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	109	69,95
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	18	15,29
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,42
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	6,00
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	10	5,35
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	2	2,00
TOTAL EFFECTIFS	187	138,73
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	108	91,14
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	79	47,59
DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT	6	5,23
TOTAL EFFECTIFS	187	138,73

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET SUITE À LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LES PROPOSITIONS SUSMENTIONNÉES ET LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.

21 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Services à la population : Modification du règlement intérieur des déchetteries

Actuellement les établissements scolaires, les communes, les services techniques des communes, et les maisons de retraite ne sont pas considérés comme des professionnels et leurs apports en déchetteries sont gratuits.

Considérant que les apports en déchetterie de ces différentes catégories sont en augmentation (entrées et volume de déchets apportés), les Vice-présidents, réunis le 19 février 2024, dans un souci d'équité, ont proposé de facturer au même tarif que les professionnels les dépôts de déchets des catégories susmentionnées et d'ajouter ce point au Règlement Intérieur des déchetteries.

Il est proposé aux membres du bureau :

- d'approuver l'application de ces tarifs "professionnels" à partir du 1er avril 2024 ;
- de valider la mise à jour du règlement intérieur des déchetteries afin de faire apparaitre cette modification ***(voir annexe 2).***

Au regard des débats, il est proposé de surseoir cette décision. Les élus demandent que la proposition soit retravaillée après les résultats de l'étude réalisée par Biomasse Normandie & le SMICTOM de la Bruyère, l'objectif visé étant l'équité sur l'ensemble du territoire.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-010 : Services à la population : Bail Neurologue au PSLA au profit de Mme Agathe Grislain-Delachaussée

Mme Agathe Grislain-Delachaussée occupe un cabinet au Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire, situé à Thury-Harcourt-le-Hom, depuis le 20/10/2021, via une convention signée avec le CHU.

Elle souhaite désormais s'installer de façon indépendante et signer un bail avec la collectivité.
De ce fait, la convention signée avec le CHU prendra fin le 20 mai 2024.

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer un bail pour un local d'une surface d'environ 29 m2 (lot 5b ; 18.28m2 de parties communes), pour un montant prévisionnel de loyer mensuel de 378.24 € hors charges, pour une durée de six années entières et consécutives à compter du 21 mai 2024.

Il est demandé un dépôt de garantie à hauteur de 378.24 € correspondant à un mois du loyer mensuel hors charge stipulé au bail ***(voir annexe 3)***, non productive d'intérêts.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LE BAIL SUSMENTIONNÉ ET TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À LA BONNE EXÉCUTION DE CETTE DÉLIBÉRATION.

21 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-011 : Infrastructures communautaires et Voirie : Convention CDC/communes - Gestion voirie et facturation marquage

Afin de préciser l'application de la compétence voirie formalisée dans les statuts du 13 août 2018, une convention a été présentée à la commission Infrastructures communautaires et Voirie du 30 janvier 2024, et a reçu un avis favorable.

Cette convention permettra de facturer aux communes le marquage au sol qui a été demandé par ces dernières (création) suite à l'acceptation de devis établis par la communauté de communes.

Le coût des prestations, validé par délibération en date du 23 mars 2023 (CC-DEL-2023-042), doit être revu chaque année, en février.

Pour mémoire, indicateurs de coût proposés HT pour l'année 2023

- Coût d'utilisation / h : 4.38 €
- Forfait lavage : 5.96 €
- Déplacement / km : 1.14 €
- Coût de la main d'œuvre / h : 46.50 €

Indicateurs de coût proposés HT pour l'année 2024

- **Coût d'utilisation / h : 4.38 €**
- **Forfait lavage : 6.89 €**
- **Déplacement / km : 1.28 €**
- **Coût de la main d'œuvre / h : 53.31 €**

Par ailleurs, la convention prévoit également une prestation demandée par les communes qui n'ont pas de personnel communal, à savoir la pose de panneaux verticaux commandés par ces dernières :

Indicateurs de coût proposés HT pour l'année 2024

- Déplacement / km : 1.28 €
- Coût de la main d'œuvre / h : 53.31 €

La commission Infrastructures communautaires et Voirie propose de :

- Valider la convention selon les termes évoqués ci-dessus ***(voir annexes 4 et 4bis)*** ;
- Et d'autoriser le Président ou son représentant à éditer les titres auprès des communes concernées, après validation des devis.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À 19 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS :

- **VALIDE LA CONVENTION SELON LES TERMES ÉVOQUÉS CI-DESSUS ;**
- **ET AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À ÉDITER LES TITRES AUPRÈS DES COMMUNES CONCERNÉES, APRÈS VALIDATION DES DEVIS.**

Il est précisé que le coût de la peinture est inclus dans le coût d'utilisation.

19 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
2 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-012 : Infrastructures communautaires et Voirie : Subvention du Département pour les panneaux photovoltaïques de la Cuisine de proximité

Afin de finaliser la demande de subvention déposée auprès du Département au titre du Contrat de territoire, il y a lieu de compléter la délibération prise en Bureau le 25 janvier 2024 (BUR-2024-005), par les termes suivants :

La production d'électricité, générée par les panneaux photovoltaïques qui seront installés sur le bâtiment, sera destinée à l'autoconsommation et ne fera en aucun cas l'objet de revente sur le réseau.

Il est proposé de valider ce complément ***(voir annexe 5)***.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE COMPLÉMENT SUSMENTIONNÉ.

21 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Informations complémentaires

* Rappel du calendrier :

BUREAU **Salle MDS**	**CONSEIL** **COMMUNAUTAIRE**
	28/03 à 20h à Cauvicourt (CA)
	11/04 à 20h à Thury-Harcourt-le-Hom (BP)
30/05 à 18h	
	27/06 à 20h

---

* **Information relative aux indemnités 2023 des conseillers communautaires**

Monsieur le Président rappelle que la loi Engagement et proximité prévoit que, chaque année, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Il demande aux élus de transmettre cet état 2023 au plus vite. Le tableau final sera communiqué fin mars aux conseillers communautaires, avant l'examen du budget à l'ordre du jour du conseil communautaire du 11 avril 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 21 mars 2024
Par le Président de séance, M. Jacky LEHUGEUR
Par la secrétaire de séance, Isabelle ONRAED